



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE
PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 278-05-18 VISANT
L'AUTORISATION D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES
PAR LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 278-05-18 INTITULÉ
« ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION – DEMANDE DE PPCMOI
NUMÉRO 2018-00007 – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – LOT 2 430 153
DU CADASTRE DU QUÉBEC (LOT PROJETÉ 6 085 507 DU CADASTRE DU
QUÉBEC) – 131, 5^E AVENUE » ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO
1536-17 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE**

AVIS est donné par la soussignée, que lors d'une séance ordinaire tenue le mardi, 8 mai 2018, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le **projet de résolution numéro 278-05-18 intitulé « Adoption du premier projet de résolution – Demande de PPCMOI numéro 2018-00007 – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Lot 2 430 153 du cadastre du Québec (lot projeté 6 085 507 du cadastre du Québec) – 131, 5^e Avenue »** visant l'autorisation de la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot projeté 6 085 507 du cadastre du Québec.

Ce projet de résolution a pour but d'autoriser :

- La subdivision du lot 2 430 153 du cadastre du Québec sur lequel on retrouve une résidence unifamiliale existante (129, 5^e Avenue) pour créer le lot projeté 6 085 507 du cadastre du Québec afin d'y construire une nouvelle résidence unifamiliale isolée. Le nouveau lot à construire comporterait une largeur de 12,65 mètres, une profondeur de 44,42 mètres et une superficie totale de 562,4 mètres carrés; Le bâtiment projeté serait implanté à une distance de 7,70 mètres de la ligne avant, à une distance de 1,53 mètre de la ligne latérale droite, à une distance de 1,52 mètre de la ligne latérale gauche et à une distance de 20,30 mètres de la ligne arrière; La nouvelle résidence comporterait deux (2) étages avec un garage intégré d'une superficie de 24,5 mètres carrés. Le bâtiment aurait une toiture en pente 4 versants recouverte en bardeau d'asphalte noir 2 tons. Le bâtiment serait recouvert avec trois (3) types de matériau de revêtement extérieur soit un revêtement de bloc de béton architectural, de la brique et un déclin d'acier MAC.

Les matériaux utilisés pour la construction projetée seraient les suivants :

- Bardeaux d'asphalte : noir 2 tons Mystique de BP;
- Bloc architectural couleur blanc élégant finition meulé de Techo-bloc;
- Brique Griffintown couleur blanc élégant de Techo-Bloc;
- Portes, porte de garage, fenêtres : noires;
- Revêtement d'acier MAC couleur cèdre;
- Soffite, fascias : noir;
- Garde-corps galerie avant : panneaux de verre clair et aluminium noir;
- Garde-corps galerie arrière : aluminium noir.

